



MAIRIE DE L'ILE MOLENE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 septembre 2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2121.10 du CGCT.

En raison de la pandémie de COVID 19, la séance se déroule en présence du public ayant présenté son pass sanitaire.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Sont présents à cette réunion

Didier Delhalle, Claudie Corolleur, Vincent Pichon, Aurore Petton, Amélie Jacob, Louis Squiban

Coralie Bonnet, secrétaire de mairie

Absents excusés ayant donné procuration

Frédérique Masson pour Vincent Pichon

Absent excusé

Éric Cariou

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Louis Squiban est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

1. DCM Comité Œuvres sociales Pays d'Iroise
2. Décision modificative budgétaire
3. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles : validation de la convention « école numérique »
4. Règlement portuaire

5. Modification des tarifs communaux
6. Validation MOE pôle artisanal
7. convention ADS (urbanisme)
8. Questions diverses

1) DCM Comité œuvres sociales Pays d'Iroise

La commune y adhère pour les personnels communaux ; la cotisation est minimale (50 euros par agent) : cela leur permet d'obtenir des réductions pour les parcs de loisirs et parc d'attraction sur Brest métropole. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention. Le montant qui sera versé au COS de la CCPI s'élèvera pour l'exercice 2021 à la somme de 400 euros.

Vote :

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 7

2) Décision modificative budgétaire : les dépenses liées aux travaux à caractère exceptionnel (achat de terrains, local à vélo de la cité scolaire) n'avaient pas été prévues au budget primitif. Il s'agit d'affecter au chapitre 21 de la section d'investissement la somme de 10 000 euros. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative budgétaire.

Vote :

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 7

3) Appel à projet numérique : la commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Il s'agit de doter l'école d'un tableau interactif, d'un ordinateur portable et de tablettes. La dépense envisagée est de 3 740 euros : participation de l'état : 2400 euros. Part de la commune : 1 260 euros. Il faut adopter la convention pour obtenir la subvention attribuée.

Vote :

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 7

Le conseil autorise le Maire à signer la convention.

4) Ebauche de règlement portuaire ; quelques articles ne correspondent pas à la situation de Molène ; durée d'absence des navires - notion d'escale – tarifs dégressifs – changements de corps morts qui se font sans passer par la mairie – la date de réunion pour l'élaboration de la version définitive du règlement est fixée au lundi 4 octobre à 18h.

5) Modification des tarifs communaux.

Gasoil : les carburants augmentent et par voie de conséquence il faut modifier le prix du litre de gasoil vendu aux plaisanciers. Une délibération antérieure avait été prise actant la révision des tarifs : le litre passe donc à 1,60 euro au lieu de 1,40 euro.

Tarifs mouillage visiteurs longue durée : il est proposé un tarif dégressif : 3 nuits plein tarif (20 euros) les trois nuits suivantes à 15 euros puis les nuits suivantes à 10 euros. Il n'est pas souhaitable d'accepter des escales de trop longue durée.

Les salles communales ne peuvent pas être réservées à la ½ journée. Le tarif minimal est donc le tarif à la journée. Pour une location du lundi au vendredi, il sera appliqué un tarif de 500 euros.

Le forfait ménage n'est pas compris dans le tarif de location.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces modifications.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 7

- 6) Projet de pôle artisanal sur le terrain de l'évêché (acte signé fin août chez le notaire ; 1 euro symbolique pour la commune) ; c'est un projet à 600 000 euros HT. Le gouvernement a initié un plan de relance : le fonds friches industrielles. Il s'agit de solliciter la région Bretagne en constituant un dossier pour obtenir des subventions complémentaires à la DETR.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 7

après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à élaborer ce dossier

Trois cabinets d'architectes ont répondu à la publicité publiée (livraison prévue en juin 2023). L'étude des réponses par les conseillers municipaux est fixée au jeudi 30 septembre à 18h.

Le maire explique qu'une autre publicité a été publiée. Il s'agit d'équiper la toiture de la salle du Theven en panneaux photovoltaïques. La date butoir le 29 octobre.

- 7) Convention ADS urbanisme

Il faut reconduire la convention qui lie la commune à la CCPI. Le problème de l'instruction des dossiers est soulevé ; instruire les demandes sans création de surface serait à la charge complète de la commune. Cela nécessiterait d'y consacrer beaucoup de temps. Les conseillers municipaux ne sont pas experts dans le domaine de l'urbanisme.

Report de la validation de la convention en attendant d'avoir plus de précisions.

- 8) Questions diverses

- Parrainage présidentiel : le maire propose aux conseillers de déposer leur vote en mairie.
- Luminaires de Noël : possibilité de faire adapter une prise dédiée sur chaque poteau d'éclairage. 5 000 euros pour 30 lampadaires. Les conseillers n'y sont pas favorables.
- Le 27 septembre, on devrait savoir si la compensation de la taxe d'habitation est adoptée dans la loi de 2022.
- L'édition des insulaires 2022 se tiendra à l'île aux Moines : il est envisagé de confier la préparation de l'évènement à la commission municipale « animation », au comité des fêtes et aux habitants qui le souhaitent et en y associant les scolaires.
- Gites du grand Ledenez : gestion compliquée l'été et problème des toilettes sèches en cas de fréquentation importante ; si toutefois, on opte pour un assainissement traditionnel (dossier de subvention parc marin ? financement Mr Jaclin ? Assainissement par phytoépuration ?) le PNRA et l'agence de l'eau pourraient

apporter leur aide dans l'étude. Idéalement, il faudrait que cela ne coûte rien à la commune.

- Quelques travaux à faire : eaux pluviales /raccord au puits perdu ; rafraichissement dans la salle du conseil et dans le bureau du secrétariat (lumières, peintures)
- Véhicule John Deere : devis pour la réparation (3000 euros pour la remise en état). Les conseillers sont favorables à cette remise en état.
- Le maire a proposé d'acheter un hangar souple pour remiser le matériel communal parce que la commune n'a pas de local. Les conseillers sont plutôt favorables à l'utilisation du préau du terrain de l'évêché, l'abri à chevaux et le local associatif du Theven étant donné le coût d'un tel achat.
- L'APAVE a validé l'installation électrique du Theven : on aura bien le Consuel
- Le bâtiment du sémaphore appartient au conseil départemental. La CCPI lui demande la cession. Une visite est prévue le 27 septembre pour constater l'état du bâtiment qui se délabre rapidement. Amélie Jacob se propose de remplacer Solène pour l'ouverture au public pendant les weekend et les vacances.
- DRASSM et procédure de plainte pour les objets disparus du Musée du Drummond Castle. Des objets qui ont été confiés à la commune sont manquants. Il est de notre responsabilité de déposer une plainte simple auprès du Procureur. Etape nécessaire avant d'envisager la réhabilitation du musée.
- CAE/CUI : présentation du dispositif des contrats aidés et de la situation d'un jeune de Molène. En attente des démarches du demandeur.
- Départ prochain de Marianne, l'infirmière ; un cadeau de départ est prévu.
- Projet d'installation temporaire d'une éolienne volante. Les responsables doivent obtenir l'accord de la Direction Générale de L'aviation Civile.
- TBO Sud sera à Molène pour la sortie du livre d'Erwan Masson « Johnny, mon île et moi »
- EDF et installation des photovoltaïques sur la centrale : réunion le 6 octobre
- 15 octobre inauguration de la salle du Theven
- 30 octobre concert de Thierry Roger à la salle du Theven
- Vincent Pichon ne s'occupe plus des tombes

La séance est levée à 20h48